



Bienvenue sur la page du Comité des usagers de la Résidence Angelica

Au nom du **Comité des usagers** de la Résidence Angelica, nous sommes heureux de vous accueillir sur notre page WEB. Que vous soyez résident, proche, futur résident, nous souhaitons que ces renseignements vous seront utiles pour mieux comprendre notre rôle, nos actions et l'engagement du comité envers l'ensemble des usagers de la résidence.



Qui sommes-nous?

Le comité est une entité indépendante de la résidence Angelica, et il est composé de bénévoles engagés qui agissent avec respect, confidentialité et professionnalisme.

Mme Carmela Contrino

Présidente

Mme Morena Espinoza

Vice-présidente

Mme Antonietta Ciotti

Conseillère et
Trésorière par intérim

Mme Lise St.Michel

Conseillère

Mme Murielle Savoie

Conseillère

Il doit se tenir informé des évolutions législatives, des modifications des lois ministérielles et des procédures internes de la résidence à laquelle il est rattaché.

Le comité participe également aux divers comités internes de la résidence. La qualité de l'exercice de notre rôle est notre priorité.

Le comité est une voix pour représenter et défendre l'ensemble des usagers de la Résidence Angelica.

Nous joindre



3435, boulevard Gouin Est
18 étage
Appartement 1803
Montréal (Québec)
H1H 1B1

Numéro de téléphone:
(514) 324-6110 poste **328**
Cellulaire : **(438) 861-7873**

comitedesusagers.ange@ssss.gouv.qc.ca



Ensemble, nous construisons un monde meilleur !

Notre rôle

Le comité est le gardien des **12 droits** des usagers :

- Veiller à ce que les usagers soient traités dans **le respect** de **leur dignité** et en reconnaissance de leurs **droits** ;
- Être le **porte-parole** des usagers et des résidents auprès des instances de l'établissement ;
- Avoir une préoccupation particulière envers les groupes d'usagers les plus **vulnérables** ;
- Promouvoir l'amélioration des **conditions de vie** des personnes hébergées.

Notre mandat

Représenter les usagers et défendre les enjeux collectifs pour l'amélioration de la qualité des soins et des services.

Nos fonctions :

- **Renseigner** les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- **Promouvoir** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
- **Évaluer** la satisfaction des usagers à l'égard des soins et services obtenus à la Résidence Angelica;
- **Défendre** les droits des usagers;
- **Accompagner** les usagers dans leur démarche.

Vos 12 droits

1. Le droit à **l'information**,
2. Le droit aux **services**,
3. Le droit de **choisir** son professionnel ou l'établissement,
4. Le droit de **recevoir** les soins que requiert son état,
5. Le droit de **consentir** à des soins ou de les **refuser**,
6. Le droit de **participer** aux décisions,
7. Le droit d'être **accompagné**, **assisté** et être **représenté**,
8. Le droit à **l'hébergement**,
9. Le droit de recevoir des services en **anglais**,
10. Le droit d'**accès** à son dossier d'usager,
11. Le droit à la **confidentialité** de son dossier d'usager,
12. Le droit de porter **plainte**.

